

# DÉCHETS VÉGÉTAUX



Madame, Monsieur,

La collecte des déchets végétaux a lieu toutes les semaines du 25 mars au 6 décembre 2024 (merci de respecter les jours de collecte indiqués sur le calendrier de collecte).

Conformément au Règlement de Collecte des Déchets Ménagers de l'Agglo, nous vous rappelons que **le nombre de sacs présenté à la collecte chaque semaine, est limité à 5 par foyer.**

Vous pouvez mettre également du **branchage attaché en fagot** mais celui-ci ne doit pas dépasser **1 m de longueur et 25 cm de diamètre.** Vous pouvez en mettre **5 maximum par collecte.**

Les sacs supplémentaires, qui ne sont pas collectés, ne doivent pas rester sur la voie publique d'une semaine à l'autre. Dans ce cas, ils sont considérés comme des dépôts sauvages et donc passibles d'une amende de 3<sup>ème</sup> classe.

Le surplus de déchets végétaux peut être amené en déchetterie ou vous pouvez pratiquer le compostage.



**5 MAXIMUM  
PAR COLLECTE**



**BRANCHAGE  
EN FAGOT  
MAXI 1 M DE LONG  
25 CM DE DIAM.**



**25/03/24 > 06/12/24  
TOUTES  
LES SEMAINES**

Pour tout renseignement : 02 37 64 82 00  
ou [pole.technique@dreux-agglomeration.fr](mailto:pole.technique@dreux-agglomeration.fr)

[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

4 rue de Châteaudun, 28100 Dreux